

<http://legacy.ressources.anap.fr/numerique/publication/2395-aborder-le-domaine-d7-d-hop-en-mettre-a-disposition-des-services-en-ligne-aux-usagers-et-aux-patients>

Apport en connaissance

Aborder le domaine D7 d'HOP'EN : « Mettre à disposition des services en ligne aux usagers et aux patients »

Sommaire

1. Les conditions pour réussir
 - 1.1. Candidater pour le domain...
 - 1.2. Principes communs pour l'...
2. Les bénéfices pour les éta...
3. Les composantes du SIH impa...

À destination des responsables d'établissement, cette production de l'ANAP vise à présenter le domaine « D7 - Mettre à disposition des services en ligne aux usagers et aux patients » inscrit comme nouveau domaine du programme HOP'EN conduit par la DGOS.

À l'issue de la lecture de ce document, le responsable d'établissement sera en mesure de :

- Appréhender les services en ligne portés par le domaine D7 et les objectifs de mise en œuvre,
- Connaître les exigences attendues dans le domaine D7,
- Estimer les difficultés qu'il sera amené à rencontrer et les outils disponibles à ce jour pour y répondre.

Ressources associées

DÉMARCHE

D4 - Programmation des ressources

PERSONNE RESSOURCE

Etienne MAUGET

Glossaire

ANAP

DGOS

Autres ressources sur :

[Macrodiagnostic](#)

Commentaires (2)

BONNET Didier (CENTRE HOSPITALIER DE SAINT BRIEUC)

posté le 26/04/2019

Bonjour,

très intéressante cette note. Existe t'il la même pour le D6 ?

Dans la circulaire du 12 février pour ce qui concerne le critère 7.2, il était indiqué que tout les établissements du GHT devaient avoir le même outil de pré-admission. Cela est il toujours d'actualité ou bien cela ne concerne t'il que les établissements du GHT qui candidatent sur le domaine D7.

Merci d'avance

Didier BONNET

MANET Philippe (ANAP)

posté le 29/04/2019

Le D7 est un domaine radicalement nouveau par rapport à Hôpital Numérique. Nous avons donc choisi de concentrer nos efforts sur la publication très rapide de cette note de débrouillage.

Il y aura bien entendu par la suite une mise à jour de nos productions HN, reprenant en profondeur l'ensemble des domaines.

Vous relevez à juste titre que la cohérence des outils numériques du GHT est une condition pour souscrire aux aides financières, et cela est vrai pour les 7 domaines. Mais ce dispositif ne change rien aux textes déjà existants concernant les GHT pour les établissements qui ne souhaitent pas s'engager dans HOP'EN..

Le SI des GHT est largement traité dans nos productions. Vous trouverez facilement des références sur le site <http://www.si-ght.fr/>.

N'hésitez pas à continuer la discussion dans nos forums !

Bien cordialement,